



## vente maison après divorce

Par **yanpat**, le **19/01/2013** à **18:59**

Bonjour,

Mon mari et moi sommes séparés.

Nous avons une maison à vendre à 250 000€. J'ai un acheteur à 220 000€.

Je vais prendre rdv chez un notaire pour le compromis, mon mari veut que je signe en premier.

1) Pourra t-il quand ce sera à lui de signer, refuser? en arguant une priorité d'achat par rapport à mon acheteur. et dans ce cas vouloir acheter à 110 000€ ( sa part).

Ou pourrai-je refuser de lui vendre à lui cette moitié à 110 000€ ( je n'ai pas envie de lui vendre) et revenir à 125 000€ sa part si il la veut.

Et dans ce cas, es ce que je risque des ennuis avec mon acheteur avec qui l'affaire dans ce cas se ferai pas ? en clair es ce que mon acheteur pourrai légalement me chercher des ennuis par ceque l'affaire se fait pas. et es ce que mon mari pourrai m'embeter car j'étais d'accord avec un acheteur à 220 000€ mais à 250 000€ avec lui.

Un peu compliqué, oui je sais, mais des fois les séparations sont durs.

merci

Par **yanpat**, le **21/01/2013** à **14:09**

personne de sait???

merci

Par **youris**, le **21/01/2013** à **14:33**

bjr,

je pense que le notaire demandera la signature des 2 époux.

tant que vous n'êtes pas divorcés la communauté existe toujours et la maison appartient à la communauté.

cdt